

## Pour nous contacter:

Patricia JESBAC 0594 27 19 62  
(Chef de division) [patricia.jesbac@ac-guyane.fr](mailto:patricia.jesbac@ac-guyane.fr)

Koffi AIDAM 0594 27 19 81  
(Responsable- PAF 1er 2 et encadrement)  
[koffi.aidam@ac-guyane.fr](mailto:koffi.aidam@ac-guyane.fr) ('ingénieur de formation')

Anita JOHN 0594 27 19 67  
(Gestion financière) [anita.john@ac-guyane.fr](mailto:anita.john@ac-guyane.fr)

### Pôle 1 er degré

Ginette SOCRATE 0594 27 19 68  
[ginette.socrate@ac-guyane.fr](mailto:ginette.socrate@ac-guyane.fr)  
(Formation circonscription)

Marie-José HORTH 0594 27 19 94  
[marie-jose.horth@ac-guyane.fr](mailto:marie-jose.horth@ac-guyane.fr)  
( PES - BDFC)

### Pôle 2nd degré

Viviane.HONORIEN 0594 27 19 64  
[Viviane.honorien@ac-guyane.fr](mailto:Viviane.honorien@ac-guyane.fr)  
(Tutorat-CIEP-LettresAnglais, portugais, espagnol, LCR,-  
Histoire Géographie, Lettres-Histoire, lettres-LV, Eco-  
gestion, Education musicale, néerlandais)

Corine CHAUVIER 0594 27 19 95  
MOUSAMY [cmounsamy@ac-guyane.fr](mailto:cmounsamy@ac-guyane.fr)  
(Tutorat-CERPET-Technologie,STI,STT, Médico-  
sociales, SVT,SES, Math-Sciences, orientation)

Marie-Colette 0594 27 20 66  
SEGRETIER [marie-colette.segretier@ac-guyane.fr](mailto:marie-colette.segretier@ac-guyane.fr)  
(Tutorat-Lettres, Documentation-arts plastiques, arts  
appliqués, EPS, physique –chimie, vie scolaire (CPE)).

## La mission

La mission globale consiste à prévoir, organiser, coordonner, piloter et évaluer l'ensemble des activités de formation continue destinées à tous les types de personnels, fonctionnaires de l'éducation nationale.

☞ Cette mission s'inscrit dans le cadre général du projet académique et dans la déclinaison académique des priorités nationales affichées En matière de formation continue.

## L'organisation

La DFP regroupe 10 personnes, structurée en trois pôles ayant chacun un périmètre d'activité défini.

**Pôle « 1 er degré » :** gestion des actions de formation continue relatives aux enseignants du 1 er degré y compris la brigade de remplacement (BDFC)(2 personnes/3)

**Pôle « 2<sup>nd</sup> degré » :** gestion de l'ensemble des actions de formation continue relatives aux enseignants du 2nd degré, y compris la rémunération des formateurs (3 personnes)-Tutorat de proximité.

**Pôle « CAFA »**(centre académique de formation administrative): gestion de l'ensemble des activités de formation continue relatives aux personnels IATSS (2 personnes)-DIF-Tutorat

*Rectorat de la Guyane-Service des ressources humaines -DFP*



Année 2015 -2016

RECTORAT  
SITE DE TROUBIRAN  
DIVISION DE LA FORMATION DES  
PERSONNELS

<http://www.ac-guyane.fr/>

Site de la DFP : <http://dfp.ins.ac-guyane.fr/>.

**Les justificatifs doivent être impérativement fournis.**

C'est le stagiaire (ou/et formateur) qui réserve sa chambre d'hôtel et règle les frais auprès des hôteliers ou restaurateurs. Il est remboursé après retour de son ordre de mission et des justificatifs correspondants. Sur Cayenne nous préconisons une réservation à la "**Maison de l'Education**"/ou à la CCAS -EDF.

Sur St Laurent, l'Internat du LP JUMINER...

**Lorsque les personnels sont convoqués à une formation par un ordre de mission, ils retournent celui-ci à l'issue du stage directement auprès du gestionnaire du service expéditeur (DFP).**

Le nom du gestionnaire apparaît en haut à gauche de l'ordre de mission.

**La feuille d'émargement est obligatoire pour le paiement des déplacements des stagiaires et des formateurs.**

\* **Remboursement -Formation PAF: DFP**

\***Réunions, conseils.. (DT Ulysse): DAGL**

Modalités de remboursement des Frais d'hébergement et de déplacement pour les formations académiques

**Décret N° 2006-781 du 03 juillet 2006**

**Frais de Transport**

Les personnels sont remboursés de leur déplacement sur la base du tarif qui apparaît sur la fiche de remboursement des frais téléchargeable sur [ac-guyane.fr](http://ac-guyane.fr), **rubrique "Espace professionnel" dans Formation continue des personnels.**

La distance prise en compte est calculée, pour chaque trajet, à partir de la résidence administrative ou de la résidence personnelle.

**Repas et nuitées**

Si les personnels se trouvent contraints d'aller déjeuner, ils sont remboursés sur la base de 13,48 euros le repas.

Pour les stagiaires résidant à plus de 70 kilomètres du lieu de stage, il est possible, en cas de formation sur plusieurs jours consécutifs, d'être remboursé de frais de nuitées sur la base de 50,04 euros pour la nuit (sans repas) et de 53,90 euros (avec repas).

CAFA

Christine DELHERM 0594 27 19 63

**Adjointe au Chef DFP**

**[christine.delherm@ac-guyane.fr](mailto:christine.delherm@ac-guyane.fr)**

**PAF Santé-social-**

**Encadrement –Prepa concours**

(PNF- Réception des dossiers DIF- suivi dossier Tutorat)

Dominique DECHESNE 0594 27 19 61

**[Dominique.dechesne@ac-guyane.fr](mailto:Dominique.dechesne@ac-guyane.fr)**

**PAF ATSS- Remboursement des frais de déplacement - PAF ATSS**